

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 442

8 mars 2011

SOMMAIRE

2JMT S.à r.l.	21200	Hestia Investments S. à r.l.	21211
AFI International S.A.	21211	Ilico	21188
A.G.C.P. S.A.	21208	Inn Side Hotel (Luxembourg) S.A.	21193
Aidahar Capital European Holdings S.à r.l.	21209	Invictus Consulting S.à r.l.	21187
Aidahar Capital European Investments S.à r.l.	21211	Jupiter Group S.A.	21189
Albasto Investholding S.à r.l.	21202	Kalma S.A.	21190
Alpiq Western Europe S.à r.l.	21214	KPMG	21214
Baldita Holding S.A.	21214	Légère Hotel Luxembourg S.A.	21193
Baltic Holding S.A.	21179	LSREF Summer Loans, S.à r.l.	21181
Batinvest Holding S.A.	21170	Manpower Business Solutions Luxem- bourg S.A.	21186
Bestfin S.A.	21215	Maritime Finance Holding S.A.	21193
Bioinventor Holding S.A.	21170	MC Investment Central Europe S.à r.l. ...	21216
BPMJ S.A.	21216	MSBTP, S.à r.l.	21208
CDG S.à r.l & Cie S.e.c.s.	21203	New Trans Lux S.à r.l.	21216
Cedona S.A.	21194	OBye Holding S.A.	21205
Courtal	21180	Parts Investments S.à r.l.	21190
DI Consoli SCI	21175	Pinas S.A.	21194
DI.PE.LUX. S.A.	21201	PPL Estate S.A.	21195
E-Lite	21187	Quadra Hamburg 2 S.à r.l.	21203
Entreprise de Façades SECAR S.à r.l.	21205	RLM S.A.	21205
Falair International S.A.	21175	SAMUEL'S FINANCE (Luxembourg) S.A.	21195
Flirbesheim Immobiliengesellschaft A.G.	21176	Savoie Investments S.A.	21195
Fondations Capital S.A.	21173	SHIP Luxco 2 S.à r.l.	21196
FP-GVBB S.à r.l.	21179	sitGate Luxembourg S.A.	21170
F.T. Holding S.A.	21172	Société de Financement International S.A.	21199
Geopark II S.A.	21184	Stratco S.A.	21198
Geosite LM Sàrl	21172	Sweetly S.A.	21176
Giga Construction S.à r.l.	21185	Thermic Investments S.A.	21201
G.M.T. Swedecom S.à r.l.	21181	Timamed S.A.	21209
GSSG Holding S.A.	21213	T.L.L. S.A.	21209
Hayworth S.à r.l.	21187	UVB Universal-Bau S.à r.l.	21210
Heritam SICAV	21187		

sitGate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.833.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft sitGate Luxembourg S.A., mit Sitz in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 129.833, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 16. Dezember 2010, eingetragen in Echternach, am 21. Dezember 2010, Relation: ECH/2010/1940, geht hervor dass:

- 1) die Liquidation der Gesellschaft definitiv abgeschlossen ist,
- 2) die Bücher der Gesellschaft während fünf Jahren am Gesellschaftssitz des Einzelaktionärs der Adesso AG in D-44269 Dortmund, Stockholmer Allee 24 aufbewahrt werden.

Echternach, den 29. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010174341/17.

(100202344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Batinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.116.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 16 décembre 2010, LAC/2010/56745.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme Holding «BATINVEST HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 917 du 29 décembre 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2552 du 24 novembre 2010.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174406/20.

(100202272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Bioinventor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 61.773.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

THE BIOINVENTOR FOUNDATION, having its registered office at Leidsegracht 3, NL-1001 EE Amsterdam (the "Principal"),

here represented by Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on November 1st, 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. BIOINVENTOR HOLDING S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 61773, has been

incorporated by deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 7th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 119 on February 25th, 1998. The articles of incorporation were lastly amended by a deed of Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher on July 4th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 827 of August 11, 2003.

II. The subscribed capital of the Company is presently one hundred and fifty thousand euros (150,000.- EUR) divided into two hundred (200) shares without par value, all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE BIOINVENTOR FOUNDATION, ayant son siège social à Leidsegracht 3, NL-1001 EE Amsterdam (le «Mandant»), ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Mandatataire»),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 1^{er} novembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. BIOINVENTOR HOLDING S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 61773 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 25 février 1998. Les statuts ont été modifiés dernièrement suivant un acte de Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 827 du 11 août 2003..

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) représenté par deux cents (200) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d., (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174417/89.

(100201716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

F.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.904.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 23 décembre 2010

1. M. Xavier SOULARD et M. Philippe TOUSSAINT ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Le nombre des administrateurs a été réduit de 3 (trois) à 1 (un).

3. La société COMCOLUX S.à r.l a démissionné de son mandat de commissaire.

4. Monsieur David GOFIN, demeurant au 7, route de Longuyon, F-54260 Villette a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour F.T. HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010174516/19.

(100202131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Geosite LM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 127.722.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GEOPARK SA, une société ayant son siège social à L2361 Strassen, 5, rue des Primeurs, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.694, représentée par Monsieur Christian Schwartz, demeurant à L-1117 Luxembourg, 4, rue Albert 1^{er}, agissant en sa qualité d'administrateur unique pouvant engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1323 du 30 juin 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 3 alinéa 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Siègesocial.** Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Strassen par résolution du conseil de gérance de la société.»

Troisième résolution

L'associée unique accepte la démission de la société URBAN REAL ESTATE SA en tant que membre du conseil de gérance et lui donne décharge de l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer à durée indéterminée la société GEOPARK II SA, ayant son siège social à L-2361 STRASSEN, 5, rue des Primeurs, enregistrée au registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.188, en tant que membre du conseil de gérance.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Schwartz, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56443. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175426/43.

(100202259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Fondations Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.175.

In the year two thousand, on the thirteenth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Fondations Capital S.A", a "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 130.175, incorporated by deed on the June 14, 2007, published in the Memorial C number n° 1932 of the September 10, 2007; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed on the November 2, 2010, not yet published in the Memorial C .

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the shares in circulation, representing the whole capital of the corporation presently fixed at thirty-two thousand Euro (EUR 82,052.-), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Share capital reduction by EUR 8,205 (eight thousand two hundred and five euro) in order to bring it from its current amount of EUR 82,052 (eighty two thousand and fifty two euro) to EUR 73,847 (seventy three thousand eight hundred and forty seven euro) by cancellation of 8,205 shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, owned by the Company itself;

2.- Subsequent modification of article 5 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 8,205,- (Eight Thousand Two Hundred and Five Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 82,052,- (Eighty two Thousand and Fifty-two Euro) to EUR 73,847,- (Seventy three Thousand Eight hundred and Forty-seven Euro), by cancellation of 8,205 shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, owned by the Company itself;

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of the shares.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles of Association to read as follows:

" Art. 5. al.1.

Art. 5.1. The corporate capital is set at EUR 73,847,- (Seventy three Thousand Eight hundred and Forty-seven Euro), represented by Seventy three Thousand Eight hundred and Forty-seven (73,847) shares of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in

English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Fondations Capital S.A.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.175, constituée suivant acte reçu le 14 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1932 du 10 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 2 novembre 2010, en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial C.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 8.205,- (huit mille deux cent cinq Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 82.052,- (quatre vingt deux mille cinquante deux Euros) à EUR 73.847,- (soixante treize mille huit cent quarante sept Euros), par annulation de 8.205 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune détenue par la société sur elle-même.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 8.205,- (huit mille deux cent cinq Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 82.052,- (quatre-vingt-deux mille cinquante-deux Euros) à EUR 73.847,- (soixante-treize mille huit cent quarante-sept Euros), par annulation de 8.205 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune détenue par la société sur elle-même.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions partout où il appartiendra.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. al.1.** Le capital social est fixé à EUR 73.847,- (soixante-treize mille huit cent quarante-sept Euros) représenté par 73.847 (soixante-treize mille huit cent quarante-sept) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56648. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174526/103.

(100201615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Falair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.177.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010, LAC/2010/57926, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FALAIR INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 113177, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 662 du 31 mars 2006.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174531/21.

(100202052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

DI Consoli SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 195, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 369.

—
L'an deux mille dix, le 1^{er} janvier

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société civile immobilière DI CONSOLI SCI au capital social de deux milles cinq cent cinquante euros, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 797 du 4 août 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mimmo DI CONSOLI, employé privé, demeurant à Berchem (L),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Adriano MICCOLIS, employé privé, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio DI CONSOLI, employé privé, demeurant à Luxembourg.
Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 195, rue de Luxembourg.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varie par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 195, rue de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Mimmo DI CONSOLI / Adriano MICCOLIS /
Antonio DI CONSOLI.

Référence de publication: 2010175022/33.

(100201674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Sweety S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.632.

Extrait de la décision de l'Administrateur unique prise le 29 décembre 2010

L'Administrateur unique révoque Monsieur Jean-Marie BONDIOLI de ses fonctions de Directeur technique délégué à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174845/11.

(100201906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

FLIBIMMO AG, Flirbesheim Immobiliengesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.684.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Antoine MORTIER, demeurant à CH-1197 Prangins, 29, Chemin des Mélézes, né le 13.01.1951 à Le Havre (France),

ici représenté par Monsieur Joë LEMMER, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

2) Monsieur Joë LEMMER, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue, né à Luxembourg le 10 mai 1971

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FLIRBESHEIM IMMOBILIENGESELLSCHAFT A.G.» en abrégé «FLIBIMMO AG».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième lundi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Antoine MORTIER préqualifié QUATRE VINGT- DIX actions	90
2) Monsieur Joe LEMMER, préqualifié DIX actions	10
TOTAL: CENT actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 50.000,- (CINQUANTE MILLE EUROS) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Sylvain KIRSCH, demeurant à 25, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, né le 8 avril 1956
 - b) Monsieur Aloyse LEMMER, demeurant à 11, Cité Mont Rose, L-8445 Steinfort, né le 2 mars 1946
 - c) Monsieur Joë LEMMER, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, né à Luxembourg, le 10 mai 1971.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

E-Consulting, SA, 39, rue du Kiem, L-8030 Strassen, RCS Luxembourg B 148007.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015
- 5) Le siège social est fixé à Luxembourg au L-1661 Luxembourg, 31 Grand-Rue

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. LEMMER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58385. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174551/122.

(100201900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

FP-GVBB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.493.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 16 décembre 2010 que:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

a cédé:

- 1.233.058 (un million deux cent trente-trois mille cinquante-huit) parts sociales qu'elle détenait dans la société FP-GVBB S.A R.L. à FRANCISCO PARTNERS II (CAYMAN) L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglad House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC 20086.

- 16.942 (seize mille neuf cent quarante-deux) parts sociales qu'elle détenait dans la société FP-GVBB S.A R.L. à FRANCISCO PARTNERS PARALLEL FUND II, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, County of New Castle, DE 19808, USA., inscrite du registre du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4125917.

Suite à ce transfert, les parts sociales de FP-GVBB S.A R.L. sont réparties comme suit:

- FRANCISCO PARTNERS II (CAYMAN) L.P.	1.233.058 parts sociales
- FRANCISCO PARTNERS PARALLEL FUND II, L.P.	16.942 parts sociales
Total:	1.250.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174552/27.

(100202186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Baltic Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 15.180.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-avant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ENERGY VERTE S.à r.l., une société de droit de la Polynésie Française, ayant son siège social à Papeete, Tahiti, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Papeete sous le numéro 8639 B;

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis

1. Que la société anonyme holding Baltic Holding S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 15.180, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 221 du 6 octobre 1977 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 1990, publié au Mémorial C n°, Recueil des Sociétés et Associations n° 57 de 1991.

2. Que le capital social de la société anonyme holding Baltic Holding S.A. s'élève actuellement à USD 1.000.000 (un million de dollars américains) représenté par 4.000 (quatre mille) actions de USD 250 (deux cent cinquante dollars américains) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding Baltic Holding S.A.

4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding Baltic Holding S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. HONYMUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58141. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174403/51.

(100201681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Courtal, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 37.262.

L'an deux mil dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COURTAL», avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, alors notaire de résidence à Bascharage en date du 12 juin 1991, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 458 du 11 décembre 1991,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 486 du 8 mai 2004,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.262.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Etienne ROSSEEUW, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Aline DALENCONTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles COREMANS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de l'exercice social;

2.- Modification subséquente de l'article 17 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le trente novembre d'une année et finit le vingt-neuf novembre de l'année suivante.»

3.- Divers.

II: Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de clôturer l'exercice social en cours au 29 novembre 2010 et de fixer l'exercice social à l'avenir du 30 novembre d'une année au 29 novembre de l'année suivante, ainsi l'exercice en cours, qui a débuté le premier octobre 2010 sera clôturé le 29 novembre 2010. En conséquence l'article 17 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le trente novembre d'une année et finit le vingt-neuf novembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Déclaration des comparants

Les comparants déclarent au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DALENCONTE, G. COREMANS, E. ROSSEEUW, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53222. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174452/58.

(100201670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

G.M.T. Swedecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.200,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.343.

—
EXTRAIT

Les gérants de la Société on décidé en date du 22 décembre 2010 de transférer le siège social de la Société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010174557/13.

(100202066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 264.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.682.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December..

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF Summer Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 22 December 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Loans S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.682, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1766* of 12 September 2009, that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated 21 December 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 530* of 11 March 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 314,750 (three hundred fourteen thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 50,375 (fifty thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 264,375 (two hundred sixty-four thousand three hundred seventy-five euro) via the cancellation of 403 (four hundred three) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 314,750 (three hundred fourteen thousand seven hundred fifty euro), represented by 2,518 (two thousand five hundred eighteen) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 50,375 (fifty thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 264,375 (two hundred sixty-four thousand three hundred seventy-five euro), represented by 2,115 (two thousand one hundred fifteen) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, via the cancellation of 403 (four hundred three) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 50,375 (fifty thousand three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 2,115 (two thousand one hundred fifteen) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 264,375 (two hundred sixty-four thousand three hundred seventy-five euro), represented by 2,115 (two thousand one hundred fifteen) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

LSREF Summer Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 décembre 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Loans S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.682, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1766 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et la dernière fois selon acte de Maître Carlo Wersandt du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°530 du 11 mars 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 314.750 (trois cent quatorze mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR 50.375 (cinquante mille trois cent soixante-quinze euros), pour le porter à un montant de EUR 264.375 (deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 403 (quatre cent trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy

Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 50.375 (cinquante mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 314.750 (trois cent quatorze mille sept cent cinquante euros), représenté par 2.518 (deux mille cinq cent dix-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 264.375 (deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 2.115 (deux mille cent quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 403 (quatre cent trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant de EUR 50.375 (cinquante mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 2.115 (deux mille cent quinze) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 264.375 (deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 2.115 (deux mille cent quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/61. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003251/134.

(110002564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Geopark II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 142.188.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEOPARK II S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 142.188 constituée suivant acte notarié en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2619 du 27 octobre 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Schwartz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les sept cents (700) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.
2. Changement subséquent de l'article 1, alinéa 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est établi à Strassen.»
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité et par votes séparés, sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège statutaire à L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent de ce qui précède de modifier le deuxième alinéa du premier article des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Al 2. «Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

21185

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants et membres du bureau, ces derniers, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, Ch. SCHWARTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010 Relation: LAC/2010/56439 Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174567/52.

(100201561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Giga Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 118.422.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Kahmel BOUKARA, électricien, né à Mulhouse (France), le 10 septembre 1968, demeurant à F-57525 Talange, 12, rue Voltaire,

ici représenté par Monsieur Dominique DELABY, comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; la prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a. Que la société à responsabilité limitée "GIGA CONSTRUCTION S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118422, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1906 du 11 octobre 2006;

b. Que le capital social a été fixé lors de la constitution à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

c. Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé du 22 mai 2008, Monsieur Riccardo CAMPIONI, sans profession, né à Joeuf (France), le 19 septembre 1963, demeurant à F-54240 Joeuf, 107, rue de l'Hôtel de Ville, a cédé ses cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans le Société à Monsieur Kahmel BOUKARA, préqualifié;

d. Que cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 9 des statuts et considéré par Monsieur Kahmel BOUKARA, en sa qualité de gérant, comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales;

Qu'une copie de ladite cession de parts sociales, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

e. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en tant qu'associé unique ("Associé Unique") approuve le bilan de liquidation de la Société et, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

f. Que l'Associé Unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société;

g. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné;

h. Que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- i. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- j. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat;
- k. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Kahmel BOUKARA à F-57525 Talange, 12, rue Voltaire;
- l. Que les livres et documents de la Société, dissoute, sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais; Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "GIGA CONSTRUCTION S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent quatre-vingts euros et le comparant en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. DELABY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58510. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174571/61.

(100201659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Manpower Business Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.909.

L'an deux mil dix, le trente novembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Maître Philippe NEY, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

En sa qualité de mandataire de la société Manpower Belgium, société de droit belge, avec siège social à 1050 Bruxelles, avenue Louise 523, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales sous le numéro 0412.695.309,

Elle-même actionnaire unique de la société Manpower Business Solutions Luxembourg S.A. avec siège à L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 novembre 2010, immatriculée au RCSL sous le numéro B 156.909, en voie de publication au Mémorial C,

Lequel, es-qualité qu'il agit, déclare que c'est par erreur que l'acte de constitution renseigne sub «SOUSCRIPTION» que «toutes les actions ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société», et qu'au contraire, il faut lire:

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cents dix) actions, représentant la totalité du capital social de la Société.

Ces actions ont été partiellement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire à hauteur d'un quart (1/4), de sorte que le montant de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le comparant prie le notaire de faire mention de la rectification ci-dessus au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de publier le présent rectificatif au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Capellen.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. NEY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} décembre 2010. Relation: CAP/2010/4273. Reçu soixante-quinze 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174669/36.

(100201965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Hayworth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.260.451,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.361.

—
EXTRAIT

Avec effet au 17 décembre 2010, M. Christophe Fender a été nommée à la fonction de Gérant de catégorie B, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010174581/14.

(100202200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.140.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 29 novembre 2010 a résolu:

- de coopter Monsieur Jean-François Pierrard (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Jerry Hilger (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 29 novembre 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

Référence de publication: 2010174593/13.

(100202167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Invictus Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. E-Lite).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.676.

—
L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "E-LITE S.à R.L.", ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 22 octobre 2010, publication au Mémorial, Recueil Spécial C, en cours.

L'assemblée est composée de l'associé unique, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

Monsieur Vincent LITT, né à Guéret (France) le 19 octobre 1975, demeurant à F-67240 Bischwiller (France) 19 rue du lièvre, ici représenté par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte.

Considérant que cette assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, l'associé unique requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "INVICTUS CONSULTING S.à R.L."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide d'en modifier l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

"La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "INVICTUS CONSULTING S.à R.L."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56973. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174615/34.

(100201537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Illico, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 5.379.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ILICO", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 5379 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Roger WURTH, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 juin 1954, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 53 du 20 juillet 1954,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision prise par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 juin 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1402 du 27 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Larissa ZANIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner au gérant/aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'en date de la présente assemblée;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, à la fonction de liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux gérants, membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'en date de ce jour.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants ou administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants ou administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, A. VIGNERON, L. ZANIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57670. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174603/85.

(100201752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Jupiter Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.239.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2010

L'assemblée décide à l'unanimité de:

Démission de Monsieur Carl Christian THIER, né le 10 octobre 1967 à Aachen/Germany, demeurant à 200 South Orange Avenue, Suite 2025, Orlando Florida 32801, USA.

Nomination de Madame Miriam Krafft, née le 8 avril 1962 à Mannheim/Germany, demeurant à L-8023 Strassen, 1, rue du Genêt, aux fonctions d'administrateur.

Nomination de Monsieur Michael AUST, né le 11 février 1951 à Mannheim/Germany, demeurant professionnellement à États-Unis, Sarasota, FL 34236, 1750 Benjamin Franklin Drive.

Leurs mandats d'administrateurs sont conduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Reinhard KRAFFT vient à échéance lors de cette assemblée générale.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat d'administrateur de Monsieur Reinhard KRAFFT est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2010174623/21.

(100202175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Kalma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.452.

Je, soussigné,

Alberto MALANDRA

Demeurant à Tommaso Grossi, Monza, ITALIE,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

KALMA S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 72.452

Date effective: le 16 décembre 2010

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Alberto MALANDRA.

Référence de publication: 2010174630/16.

(100202201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Parts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.898.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company "PARTS HOLDINGS S.à r.l.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 113502 (the "Principal"); and

The cooperative with excluded liability under the laws of the Netherlands (coöperatie met uitgesloten aansprakelijkheid) "Parts Holdings Cöperatief U.A.", having its official seat in Amsterdam and its registered office at Schiphol Boulevard 329, NL-1118 BJ Luchthaven Schiphol, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under file number 30254923 (the "Cooperative"),

here represented by Mr. Pierre SCHWARTZ, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy under private seal given under private seal in Luxembourg, on December 20, 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as fore said, declared and requested the notary to act the following:

I. "PARTS INVESTMENTS S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 114898, has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on February 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1030 of May 26, 2006,

and the articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on February 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 692 of March 31, 2009

II. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,306,200.- (twelve million three hundred six thousand two hundred Euros), represented by 492,248 (four hundred ninety-two thousand two hundred forty-eight) shares in registered form with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all subscribed and fully paid up.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Company is the holder of 45,454.54545 (forty five thousand four hundred fifty-four and fifty-four thousand five hundred forty-five/hundred thousandth) Class B1 entitlements, 25,738.15848 (twenty five thousand seven hundred thirty-eight and fifteen thousand eight hundred forty-eight/hundred thousandth) Class B2 entitlements and 27,272.72727 (twenty seven thousand two hundred seventy-two and seventy-two thousand seven hundred twenty-seven/one hundred thousandth) Convertible instruments (as defined in a members agreement in respect of the Cooperative dated April 21, 2009, as amended, the "Members Agreement") with respect to the Cooperative (jointly: the "Entitlements").

VII. The Company hereby transfers the Entitlements to the Principal as a liquidation distribution and the Principal accepts the same from the Company. The Cooperative hereby acknowledges and approves the transfer of the Entitlements by the Company to the Principal. The foregoing transfer of the Entitlements by the Company to the Principal constitutes an Affiliate Transfer as referred to in section 11(d) i of the Members Agreement. The present deed shall constitute a "written agreement of Transfer" as referred to in section 18(a) of the Members Agreement.

VIII. The management board of the Cooperative has approved the transfer of the Entitlements by the Company to the Principal and has admitted the Principal as member of the Cooperative and designated the Principal as a Secondary Sponsor pursuant to a Board resolution dated December 22/23, 2010 in accordance with the provisions of article 5 of the articles of association of the Cooperative and sections 11(d) and 18 of the Members Agreement.

IX. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of the execution of their mandate up to this date.

X. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

XI. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

XII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "PARTS HOLDINGS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 113502, (le "Mandant"); et

La coopérative exclue de toute responsabilité constituée sous la Loi des Pays-Bas (coöperatie met uitgesloten aansprakelijkheid) "Parts Holdings Cöperatief U.A.", établie et ayant son siège social à Amsterdam à Schiphol Boulevard 329, NL-1118 BJ Luchthaven Schiphol, the Netherlands, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 30254923 (la "Coopérative")

ici représentée par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Ouzouer-sur-Loire (France), le 20 décembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

I. "PARTS INVESTMENTS S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 114898, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1030 du 26 mai 2006,

et les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 692 du 31 mars 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.306.200,- (douze millions trois cent six mille et deux cents euros), représenté par 492.248 (quatre cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-huit) parts sociales en forme enregistrée, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Le Mandant est propriétaire de 45,454.54545 (quarante cinq mille quatre cent cinquante quatre et cinquante quatre mille cinq cent quarante cinq dix millièmes) parts sociales de Classe B1, 25,738.15848 (vingt cinq mille sept cent trente huit et quinze mille huit cent quarante huit dix millièmes) parts sociales de Classe B2 et 27,272.72727 (vingt sept mille deux cent soixante douze et soixante douze mille sept cent vingt sept dix millièmes) instruments convertibles (tels que définies dans le contrat d'associés de la Coopérative en date du 21 avril, 2009, et amendé, le "Contrat d'Associés") de la Coopérative (conjointement: les "Droits").

VII. Par la présente le Mandant transfère les Droits à la société comme distribution de liquidation et la société accepte ce transfert de la part du Mandant. La Coopérative reconnaît et approuve par la présente le transfert des Droits par le Mandant à la société. Le transfert des droits par le Mandant à la société constitue un transfert de filiale tel que mentionné à la section 11(d) I du Contrat d'Associés. Le présent acte constituera un "accord écrit de transfert" tel que mentionné à la section 18(a) du Contrat d'Associés.

VIII. Le conseil de gérance de la Coopérative a approuvé le transfert des Droits par le Mandant à la société et a admis la société en qualité d'associé de la Coopérative et a désigné la société comme Sponsor Secondaire suite à une décision du Conseil date du 22/23 décembre 2010 en accord avec les prévisions de l'article 5 des statuts de la Coopérative et section 11(d) et 18 du Contrat d'associés.

IX. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

XI. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

XII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SCHWARTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. LAC/2010/58886. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003342/141.

(110002264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Légère Hotel Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Inn Side Hotel (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-5365 Münsbach, 11, Zone d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 48.884.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Aktionärsversammlung vom 29. Dezember 2010

Die ordentliche Aktionärsversammlung beschloss, die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herr Jürg E. KÖLLMANN, Bauingenieur, wohnhaft in Wiesbaden, Deutschland;
- Herr Bernhard KLEIN, Hotelkaufmann, wohnhaft in Düsseldorf, Deutschland;

sowie das Mandat des Rechnungscommissars, INTERAUDIT S.à r.L, mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxembourg, 119, Avenue de la Faïencerie bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung, die den Jahresabschluss zum 31.12.2010 billigt, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Dezember 2010

Référence de publication: 2010174637/17.

(100202208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Maritime Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 81.674.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola Road Town, 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "MARITIME FINANCE HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81674, a été constituée originellement sous la dénomination sociale de "MARITIME FINANCE S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1000 du 13 novembre 2001,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 502 du 27 mai 2005, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000, EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

Et à l'instant-même il a été procédé à la lacération des deux titres au porteur.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58514. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174683/56.

(100201632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pinas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 51.014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2010

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1931 Luxembourg, 55, Avenue de la Liberté à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée accepte les démissions avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Jamie Edward THOMPSON, Georges BRIMEYER et Madame Jane STAPLETON et accepte également la démission avec effet immédiat de Monsieur Jamie Edward THOMPSON de sa fonction d'administrateur déléguée. L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société FIRI TREUHAND S.A, commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée décide de nommer Messieurs Kris GOORTS, Frederik ROB et Joeri STEEMAN aux fonctions d'administrateurs (tous ayant leur adresse professionnelle au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société Monsieur Regis PIVA ayant son adresse professionnelle au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Kris GOORTS / Frederik ROB

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010174774/22.

(100202210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Cedona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 66.177.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} décembre 2010:

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilbert DIVINE, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, prenant effet en date du 30 novembre 2010.

Le Conseil d'Administration nomme provisoirement Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg pour le remplacer.

La présente nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

Référence de publication: 2010175289/13.

(100202863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

PPL Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 49.343.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date 22 décembre 2010

L'assemblée générale de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 22 décembre 2010;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

PPL ESTATE S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010174786/19.

(100202128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

SAMUEL'S FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 42.601.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 22 décembre 2010, LAC/2010/58017.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme Holding «SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 23 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 150 de 1993, page 7157 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1170 du 3 août 2002.

La société a été mise en liquidation en date du 11 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1754 du 27 août 2010.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174809/22.

(100201958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Savoie Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.223.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 22 décembre 2010, LAC/2010/58024.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme Holding «SAVOIE INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 8 novembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 28 de 1989, page 1324 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1181 du 18 décembre 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date 19 août 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2377 du 5 novembre 2010.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174810/22.

(100201973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

SHIP Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.706.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Ship Luxco 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.678,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Ship Luxco 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.706, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, n°1624, page 77921.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the par value of the shares from one penny (GBP 0.01) each to one British Pounds (GBP 1.00) each and to convert the existing one million two hundred thousand (1,200,000) ordinary shares into twelve thousand (12,000) ordinary shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and eighty million five hundred and seventy-four thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,574,772.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.00) up to three hundred and eighty million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,586,772.00), by the issue of three hundred and eighty million five hundred and seventy-four thousand seven hundred and seventy-two (380,574,772) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one British Pounds (GBP 1.00), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Ship Luxco 1 S.à r.l., prenamed. The total contribution amount of three hundred and eighty million five hundred and seventy-four thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,574,772.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at three hundred and eighty million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,586,772.00) represented by three hundred and eighty million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and seventy-two (GBP 380,586,772) shares of one British Pounds (GBP 1.00) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Ship Luxco 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.678,

ici représentée par Mme Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 25 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Ship Luxco 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.706, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010, n°1624, page 77921.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un penny (GBP 0.01) chacune à une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune et de convertir les un million deux cent mille (1.200.000) actions ordinaires en douze mille (12,000) actions ordinaires.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent quatre vingt millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.574.772,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,00) à trois cents quatre vingt million cinq cent quatre-vingt six mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.586.772,00), par l'émission de trois cent quatre vingt millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-douze (380.574.772) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Ship Luxco 1 S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport de trois cent quatre vingt millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.574.772,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de trois cents quatre vingt million cinq cent quatre-vingt six mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.586.772,00), représenté par trois cents quatre vingt million cinq cent quatre-vingt six mille sept cent soixante-douze (GBP 380.586.772) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune, ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14858. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010174816/115.

(100201245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Stratco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 36.398.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausendzehn, den sechzehnten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "STRATCO S.A.", in Liquidation, mit Sitz in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 36398, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, mit dem damaligen Amtssitz in Bad Mondorf, am 28. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 335 vom 10. September 1991,

und in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 12. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1059 vom 5. Juni 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Waltraud MÜLLER, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg;

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Joëlle FRIOB, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg;

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Monique Mergen, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg;

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Bericht des Prüfungskommissars;
2. Entlastung des Liquidators und des Prüfungskommissars;
3. Abschluss der Liquidation;
4. Bezeichnung des Ortes an dem die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren aufbewahrt werden;
5. Verschiedenes.

Die Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Versammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung hört den Bericht des Prüfungskommissars namentlich "Fiduciaire GLACIS S.à.r.l.", rechtmäßig vertreten durch Herrn Pierre SCHILL, mit Berufsschrift in L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire, über die Kontrolle der Liquidationsdokumente sowie über die Tätigkeit des Liquidators.

Dieser Bericht empfiehlt die Annahme der Liquidationskonten und die Entlastung des Liquidators für die Ausübung seines Mandates.

Der genannte Bericht, von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Bericht des Prüfungskommissars anzunehmen, die Konten der Liquidation gutzuheißen und Herrn Paul LAPLUME, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Liquidator zu gewähren.

Die Versammlung beschließt außerdem dem Prüfungskommissar volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu gewähren.

Dritter Beschluss

Die Versammlung erklärt die Liquidation für abgeschlossen und stellt fest, dass die Gesellschaft somit aufgehört hat zu bestehen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1145 Luxemburg, 180, rue des Aubépines, aufbewahrt werden.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung gibt dem Liquidator Befugnis, alle Geschäfte und alle Zahlungen zu tätigen, die mit dem Abschluss der Liquidation zusammen hängen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: W. MÜLLER, J. FRIOB, M. MERGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d., (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174840/70.

(100201742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Société de Financement International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.459.

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SOICETE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 8 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 60 de 1989, page 2874, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 16 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 70 du 11 novembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marco NEUEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. SCHLIM, C. HAAG, M. NEUEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56746. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174828/57.

(100201911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

2JMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 5, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 145.009.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 30 avril 2010 au siège social de la société

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée "2JMT S.à r.l." avec siège social à L-3341 Huncherange, 5, route de Noertzange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 145.009, prend les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de Mme Michèle Belardi né le 30 juillet 1960 et demeurant à F-54190 Villerupt, 26, rue Gambetta en tant que gérante technique.

- Demeure, gérante unique Mme Sarac Tatjana, née à Dubrovnik (Croatie) le 12 mars 1964, demeurant actuellement à L-3873 Schifflange, 5, rue du Pont.

- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

2JMT S.à r.l.

Référence de publication: 2010174896/17.

(100202189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

DI.PE.LUX. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 60.887.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 9 décembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- Di.PE.LUX S.A., avec siège social à L-5751 Frisange, 40a, rue Robert Schuman, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RC B60887

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2010175017/18.

(100201930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Thermic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 37.083.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «THERMIC INVESTMENTS S.A.», établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 37083, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 10 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 431 en 1991, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 898 le 26 novembre 1999.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Rudy Cyris, dirigeant de société, demeurant à B-5660 Couvin, 7, Regniessart, (Belgique) qui désigne comme secrétaire Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 90.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 900.000,- EUR au montant de 810.000,- EUR par annulation de 18.000 actions propres ordinaires;

2. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 760.000,- EUR pour le porter de son montant de 810.000,- EUR au montant de 50.000,- EUR par annulation de 152.000 actions ordinaires en procédant à un remboursement à l'actionnaire du capital social;

3. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1 des statuts afin de refléter les décisions prises aux points 1 et 2;

4. Divers.

Le Président présente à l'Assemblée Générale qui reconnaît exact un bilan intermédiaire de la Société arrêté à la date des présentes duquel il résulte que la Société peut procéder à la réduction de capital telle que décrite dans l'ordre du

jour, lequel bilan intermédiaire signé par les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 90.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 900.000,- EUR au montant de 810.000,- EUR par annulation de 18.000 actions propres ordinaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 760.000,- EUR pour le porter de son montant de 810.000,- EUR au montant de 50.000,- EUR par annulation de 152.000 actions ordinaires en procédant à un remboursement à l'actionnaire du capital social.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 alinéa 1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Alinéa 1. «Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par sept mille cinq cent (7.500) actions de classe «A» d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, par deux mille (2.000) actions de classe «B» d'une valeur nominale de cinq euro (5,- EUR) chacune, par cinq cents (500) actions de classe «C» d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 1.100,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: R. Cyris, C. Duro, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16686. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174853/71.

(100201487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Albastro Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.402.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 28 décembre 2010 à 16.00 h a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg, à effet du 29 décembre 2010 en remplacement de Monsieur Gerardus H.M. OSSEVOORT.

Le 29 décembre 2010.

ALBASTO INVESTHOLDING SARL

J. H. VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2010175226/16.

(100202291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Quadra Hamburg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.768.

—
Beschluss der alleinigen Gesellschafterin vom 17 Dezember 2010

Die Unterfertigte:

Quadra Estate SARL, eine Luxemburger Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 14-16 Rue Philippe II, L-2340, Luxemburg eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B120168 und mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 12,500, die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft (nachstehend die "Alleinige Gesellschafterin"), die das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert,

ERKLÄRT hiermit, das Christopher De Mestre, Geschäftsführer, am 02 Februar 2009 durch einen Gesellschafterbeschluss Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt wurde, und

TRIFFT folgenden Beschluss:

Einziges Beschluss:

Die alleinige Gesellschafterin beschließt dass, Christopher De Mestre, als Geschäftsführer, folgende Zeichnungsbezeichnung hat:

Christopher De Mestre, als Geschäftsführer, hat die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und um jedwede Handlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes durch seine alleinige Unterschrift zu genehmigen.

Luxemburg, den 17 Dezember 2010.

Quadra Estate SARL

Repräsentiert durch seinen Geschäftsführer, Luxembourg Corporation Company S.A.

Repräsentiert durch:

Frederik Kuiper / Eric Lechat

Manager / Manager

Référence de publication: 2011000143/29.

(100202252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

CDG S.à r.l & Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.770.

—
L'an deux mil dix, le douze novembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée CDG S.à r.l., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.682, associée commanditée,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Michel BRAQUET, gérant de sociétés, demeurant à L-2410 Luxembourg, 165, rue de Reckenthal;

2.- La société en commandite simple ETOILE GARAGE DU SUD MICHEL BRAQUET & CIE s.e.c.s., avec siège social à L-4026 Esch-sur-Alzette, 187, route de Belvaux, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 13.778, associée commanditaire,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Michel BRAQUET, prénommé;

3.- Monsieur Michel BRAQUET, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1954, demeurant L-2410 Luxembourg, 165, rue de Reckenthal;

4.- Madame Marie Thérèse PEUSCH, femme au foyer, née à Autelbas (Belgique), le 5 mai 1923, veuve de Monsieur Pierre Braquet, demeurant à L-8024 Strassen, 30A, rue Henri Dunant,

ici représentée par Monsieur Michel BRAQUET, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 novembre 2010.

La procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

I.- Les comparantes sub 1.- et 2.- sont les seules associées de la société en commandite simple "CDG S.à r.l. & Cie S.e.c.s." avec siège social à L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 790 du 16 avril 2010,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 151.770.

II- Le capital social est fixé à la somme de trois cent trente-cinq mille euros (EUR 335.000.-), représenté par trente-trois mille cinq cents (33.500) parts sociales, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, entièrement souscrites et libérées qui appartenaient aux associés, comme suit:

1) à la société à responsabilité limitée "CDG S.à r.l.", préqualifiée,	
mille trois cent soixante-quinze parts sociales,	1.375
2) à la société en commandite simple ETOILE GARAGE DU SUD MICHEL BRAQUET & CIE s.e.c.s.,	
préqualifiée, trente-deux mille cent vingt-cinq parts sociales,	32.125
TOTAL: trente-trois mille cinq cents parts sociales,	33.500

III.- La société en commandite simple "ETOILE GARAGE DU SUD MICHEL BRAQUET & CIE s.e.c.s." préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit trente-deux mille cent vingt-cinq (32.125) parts sociales de la société comme suit:

- deux cent cinquante-sept (257) parts sociales de la société à Monsieur Michel BRAQUET, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 2.570.-), somme que la société cédante, par l'intermédiaire de son représentant prénommé, reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance; et

- trente et un mille huit cent soixante-huit (31.868) parts sociales de la société à Madame Marie-Thérèse PEUSCH, préqualifiée, qui accepte par son représentant, moyennant le prix global de trois cent dix-huit mille six cent quatre-vingt euros (EUR 318.680.-), somme que la société cédante, par l'intermédiaire de son représentant prénommé, reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Les cessionnaires se trouvent dès lors subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part de la cédante.

V.- Ensuite, les seuls associés de la société en commandite simple CDG S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., prédésignée, et représentant l'intégralité du capital social de celle-ci, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, chacun des associés déclarant avoir parfaite connaissance de tous les points faisant l'objet de ces résolutions:

Première résolution

Suite aux susdites cessions de parts sociales les associés décident de modifier les deux premiers alinéas de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-cinq mille euros (EUR 335.000.-) représenté par trente-trois mille cinq cents (33.500) parts sociales, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, chacune d'elles entièrement libérée.

Les parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit:

1.- par la société à responsabilité limitée CDG S.à r.l., avec siège social à L-2557 Luxembourg,	
5, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,	
sous le numéro B 151.682, mille trois cent soixante-quinze parts sociales,	1.375
2.- par Monsieur Michel BRAQUET, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 1 ^{er} juillet 1954,	
demeurant à L-2410 Luxembourg, 165, rue de Reckenthal, deux cent cinquante-sept parts sociales,	257
3.- par Madame Marie Thérèse PEUSCH, femme au foyer, née à Autelbas (Belgique), le 5 mai 1923,	
veuve de Monsieur Pierre Braquet demeurant à L-8024 Strassen, 30A, rue Henri Dunant,	
trente et un mille huit cent soixante-huit parts sociales,	31.868"

Deuxième résolution

Les associés ainsi que Monsieur Michel BRAQUET, agissant cette fois en sa qualité de gérant de la société, déclarent accepter les susdites cessions de parts sociales et se les tenir comme dûment significées.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération

de la présente opération n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée en langue de lui connue au comparant, agissant ès-dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Michel BRAQUET, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50023. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175011/98.

(100201468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

OBye Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 117.423.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011018299/10.

(110022114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Entreprise de Façades SECAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 40, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 9.966.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 9 décembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- Entreprise de Facades SECAR S.à r.l, avec siège social à L-3311 Abweiler, 40 rue du Village, de fait inconnue a cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RC B9966

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2010175027/18.

(100201933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

RLM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.360.

In the year two thousand and ten.

On the sixteenth of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) RLM S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duchy of Luxem-

bourg), R.C.S. Luxembourg B 156360, incorporated following a deed of Maître Jean SECKLER, pre-named, on September 29, 2010, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Christina SCHMIT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

With effect to September 29, 2010, amendment of article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.”

(ii) That the shareholders, their proxy-holders and the number of the shares held by them are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the proxy-holders of the shareholders, the bureau of the meeting and the notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That, the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolution:

Resolution

With effect to September 29, 2010, article four of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

“ **Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy-holder, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same proxy-holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le seize novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RLM S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 156360, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, pré-nommé, en date du 29 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

Avec effet au 29 septembre 2010, modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

(ii) Que les actionnaires, leurs mandataires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

(iii) Que, l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

Avec effet au 29 septembre 2010, l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la société sont évalués à six centcinquante Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT, Françoise HÜBSCH, Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2010. Relation GRE/2010/4034. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003907/144.

(110003373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

A.G.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 134.176.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012;

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010175186/15.

(100202895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

MSBTP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 111.959.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 9 décembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- MSBTP S.à r.l., avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7 avenue des Bains, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCB111959

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Liquidateur

Référence de publication: 2010175098/18.

(100201937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

T.L.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 73.885.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 9 décembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- T.L.L. S.A., avec siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck, de fait inconnue a cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RC B73885

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Liquidateur

Référence de publication: 2010175138/18.

(100201932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Timamed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 52, rue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 20.312.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 9 décembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- TIMAMED S.A., avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 52 rue François Clement, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RC B20312

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Liquidateur

Référence de publication: 2010175140/18.

(100201936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Aidahar Capital European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.084.

—
Par la présente je démissionne de mon mandat de gérant de catégorie B de votre société avec effet au 1^{er} Janvier 2010.

Luxembourg, le 10 Février 2010.

Christophe Fender.

Référence de publication: 2010175191/9.

(100202251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

UVB Universal-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 51D, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 96.872.

Im Jahre zweitausendzehn, den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Herr Joseph PERRARD, Geschäftsführer, wohnhaft in L-7513 Mersch, 38, route d'Arlon;
- 2) Herr Erwin HOMES, Kaufmann, wohnhaft in D-54675 Körperich, Johanniterstrasse 33a.

Welche Komparenten, den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "UVB UNIVERSAL-BAU, S.à r.l.", mit Sitz in L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 17. Mai 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 408 vom 8. September 1993, abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Jean Seckler, am 12. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 744 vom 15. Mai 2002, gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 10. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1293 vom 4. Dezember 2003, und gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 1. Oktober 2010, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 96.872.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt siebenunddreißigtausend fünfhundert Euro (EUR 37.500.-), eingeteilt in eintausend fünfhundert (1.500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-).

Diese eintausend fünfhundert (1.500) Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Herrn Joseph PERRARD, vorbenannt, siebenhundertfünfzig Anteile,	750
2) Herrn Erwin HOMES, vorbenannt, siebenhundertfünfzig Anteile,	750
Total: eintausend fünfhundert Anteile,	<u>1.500</u>

III.- Alsdann nehmen die Gesellschafter der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handeln, einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle nach L-6637 Wasserbillig, 51D, Esplanade de la Moselle zu verlegen.

Daraufhin wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzungen der Gesellschaft umgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig."

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von sechshundert Euro (EUR 600.-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleiben sämtliche Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

V.- Die Gesellschafter erwählen Domizil am Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Joseph PERRARD, Erwin HOMES, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49612. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 27. Dezember 2010.

T. METZLER.

Référence de publication: 2010175151/52.

(100201511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Aidahar Capital European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 128.085.

Par la présente je démissionne de mon mandat de gérant de catégorie B de votre société avec effet au 1^{er} Janvier 2010.

Luxembourg, le 10 Février 2010.

Christophe Fender.

Référence de publication: 2010175192/9.

(100202255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Hestia Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.251.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 janvier 2011:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Intertrust (Luxembourg) S.A.	250

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
Johnson Controls Holding Company Inc. inscrite auprès de «Division of Corporations» de l'Etat du Delaware sous le numéro 819375, avec siège social à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, 19801 Wilmington, Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique)	250

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hestia Investments S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011013605/23.

(110016231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

AFI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 17.321.

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Afi International S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

constituée suivant acte de Maître Frank Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 12 février 1980, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 100 du 16 mai 1980, statuts modifiés en date du 1^{er} février 1991 suivant acte de M^e Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 284 du 24 juillet 1991, du 23 août 1994 suivant acte de Me André Jean Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 531 du 17 décembre 1994, du 7 septembre 1999 suivant acte sous seing privé de l'Assemblée Générale Extraordinaire, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 901 du 29 novembre 1999 et du 28 décembre 2001 suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 700 du 7 mai 2002, modifiés suivant acte du 3 novembre 2010 de Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement du notaire instrumentant, enregistré le 15 novembre 2010 à Luxembourg; modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 novembre 2010,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17321.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13.041.399,25 pour le porter de son montant actuel de EUR 1.219.668 à EUR 14.261.067,25 avec émission de 526.075 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 24,79 par action ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription par Goldcost Limited et libération par capitalisation d'une créance de EUR 13.041.399,25 détenue par cette société.

3. Rapport du réviseur.

4. Présentation de la situation comptable de la société arrêtée au 8 décembre 2010.

5. Réduction du capital social à concurrence de EUR 11.675.891,68 pour le ramener de son montant actuel de EUR 14.261.067,25 à un montant de EUR 2.585.175,57 par absorption de partie des pertes et annulation de 470.992 actions, toutes détenues par l'actionnaire unique.

6. Modification de l'article 3§1 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social de la société est fixé à EUR 2.585.175,57 (deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quinze euros et cinquante-sept centimes) représenté par 104.283 (cent quatre mille deux cent quatre-vingttrois) actions d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes) chacune.»

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, Madame le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 13.041.399,25 (treize millions quarante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf virgule vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.219.668 (un million deux cent dix-neuf mille six cent soixante-huit euros) à un montant de EUR 14.261.067,25 (quatorze millions deux cent soixante et un mille soixante-sept virgule vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 526.075 (cinq cent vingt-six mille soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre virgule soixantedix-neuf euros) par action ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes

Deuxième résolution

Souscription et Libération

Ensuite l'actionnaire unique, Goldcost Limited, ayant son siège social Suite 3, Tower Business Centre, Tower Street, Swatar, BKR3013, ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 décembre 2010, a déclaré souscrire les 526.075 (cinq cent vingt-six mille soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre virgule soixantedix-neuf euros) par action ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et les libérer par capitalisation d'une créance de EUR 13.041.399,25 (treize millions quarante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf virgule vingt-cinq euros) détenue par l'actionnaire unique contre la société.

La conversion de la créance liquide et exigible en capital a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises tel que prévu par les articles 26-1 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ce rapport rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'activités Capellen, sous la signature de Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises en date du 15 décembre 2010, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

Copie du prédit rapport restera annexée aux présentes après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et accepte la situation comptable arrêtée au 8 décembre 2010, dont une copie restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Ensuite l'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 11.675.891,68 (onze millions six cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-onze virgule soixante-huit euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 14.261.067,25 (quatorze millions deux cent soixante-et-un mille soixante-sept virgule vingt-cinq euros) à un montant de EUR 2.585.175,57 (deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quinze virgule cinquante-sept euros) par absorption de partie des pertes et annulation de 470.992 (quatre cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-douze) actions, toutes détenues par l'actionnaire unique.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale décide de modifier le libellé de l'article 3§1 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier paragraphe.** Le capital social de la société est fixé à EUR 2.585.175,57 (deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quinze euros et cinquante-sept centimes) représenté par 104.283 (cent quatre mille deux cent quatre-vingt-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes) chacune"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Déclaration

La mandataire de la comparante déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société ne provient pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 5.000.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, celle-ci a signé avec le notaire et les membres du bureau le présent acte.

Signé: D. GOERGEN; E. MATERA; V. WAUTHIER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57891. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175220/121.

(10020326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

GSSG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.142.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011017419/9.

(110020301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Alpiq Western Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.006.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 135.542.

Suite à un contrat de transfert de parts sociales datant du 28 décembre 2010, la totalité des 1.006 parts sociales de la Société sont maintenant détenues par ALPIQ Holding Ltd., une société constituée et régie par les lois de la Suisse, enregistré au Registre de Commerce du Canton de Solothurn (Suisse) sous le numéro CH-400-3923145-9, ayant son siège social au Rue Pury 2, ch-2000 Neuchâtel, Suisse, qui depuis ce jour est l'associé unique de la Société.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

- ALPIQ Holding Ltd.: 1.006 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 décembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010175196/17.

(100202301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Baldita Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.639.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2010

1. La liquidation de la société BALDITA HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

BALDITA HOLDING S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2010175262/14.

(100202806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

KPMG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.065.

A la suite d'une cession de parts sociales par contrat sous seing privé du 17 mars 2008, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil, les 690 parts sociales sont détenues comme suit:

- | | |
|--|----------|
| 1. KPMG PEAT MARWICK S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 35470, avec siège à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer | 30 parts |
| 2. Ravi BEEGUN, réviseur d'entreprises, né le 3.6.1970 à Port Louis (Ile Maurice), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg | 30 parts |
| 3. Georges BOCK, expert-comptable, né le 21.5.1968 à Ettelbrück, ayant son domicile professionnel 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg | 30 parts |
| 4. Eric COLLARD, consultant, né le 2.12.1963 à Ougrée (Belgique) ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg | 30 parts |
| 5. Eric DAMOTTE, réviseur d'entreprises, né le 8.6.1960 à Ixelles (Belgique), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg | 30 parts |
| 6. Nathalie DOGNIEZ, réviseur d'entreprises, née le 8.11.1966 à Liège (Belgique), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg | 30 parts |
| 7. Emmanuel DOLLE, réviseur d'entreprises, né le 9.5.1969 à Rouen (France), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg | 30 parts |
| 8. Thomas FELD, réviseur d'entreprises, né le 25.12.1961 à Landsweler (Allemagne), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg | 30 parts |

9. Vincent HEYMANS, consultant, né le 18.7.1966 à Uccle (Belgique), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
10. Birgit HÖFER, expert-comptable, née le 9.2.1965 à Wissen (Allemagne), ayant son domicile professionnel 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg	30 parts
11. Pierre KREEMER, conseiller fiscal, né le 11.4.1970 à Liège (Belgique), ayant son domicile professionnel 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg	30 parts
12. John LI HOW CHEONG, réviseur d'entreprises, né le 27.9.1960 à Port Louis (Ile Maurice), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
13. Alison MACLEOD, réviseur d'entreprises, née le 29.8.1961 à Edimbourg (Ecosse), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
14. Philippe MEYER, réviseur d'entreprises, né le 2.4.1967 à Saint-Avold (France), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
15. Corinne NICOLET, réviseur d'entreprises, née le 1.4.1958 à Paris (France), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
16. Alain PICQUET, consultant, né le 25.6.1961 à Waremme (Belgique), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
17. Jean-Marie REISER, conseiller fiscal, né le 20.3.1958 à Pétange, ayant son domicile professionnel 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg	30 parts
18. Karin RIEHL, réviseur d'entreprises, née le 30.12.1961 à Trêves (Allemagne), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
19. Dennis ROBERTSON, réviseur d'entreprises, né le 19.6.1953 à Montrose (Royaume-Uni), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
20. Jörg ROTH, réviseur d'entreprises, né le 16.10.1962 à Trêves (Allemagne), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
21. Louis THOMAS, conseiller fiscal, né le 5.10.1963 à Verviers (Belgique), ayant son domicile professionnel 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg	30 parts
22. David WALLACE, employé privé, né le 1.8.1966 à Jersey City (USA), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
23. Patrick WIES, réviseur d'entreprises, né le 20.5.1968 à Echternach, ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 parts
Total	690 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Carlo JENTGEN
Directeur Financier

Référence de publication: 2011000081/60.

(100202302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Bestfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.173.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenue en date du 1^{er} décembre 2010

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilbert DIVINE, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, prenant effet en date du 30 novembre 2010.

Le Conseil d'Administration nomme provisoirement Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg pour le remplacer.

La présente nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010175267/16.

(100202422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

BPMJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.009.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mai 2010

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs décident d'élire en leur sein un Président en la personne de Monsieur Robert MULLER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg le 14 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

BPMJ S.A.

M. MULLER / P. MULLER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010175273/17.

(100202278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

MC Investment Central Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.135.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2010 que:

1. L'associé unique décide de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011013383/18.

(110015123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

New Trans Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.882,04.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 61.227.

—
L'extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 décembre 2010

Première résolution

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Christian DEFLANDRE de ses fonctions de gérant à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Serge HALLEUX, né le 18 septembre 1960 à Moulant (B), demeurant 12A, place du Marché à B-4651 Battice, en qualité de nouveau gérant de la société pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2011013696/18.

(110016237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.
